

Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies
et auprès des institutions spécialisées à Genève

WG UPR 17 – Israël
Intervention de la Belgique
Date : 29 octobre 2013

Monsieur le Président,

La Belgique souhaite la bienvenue au représentant d'Israël et le remercie pour sa présentation et le rapport qui nous a été soumis.

La Belgique tient à féliciter Israël pour avoir ratifié la majorité des traités des droits de l'homme. A cet égard, ma délégation souhaiterait savoir si Israël envisage de ratifier le Deuxième Protocole au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ainsi que le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

La Belgique attache beaucoup d'importance à la non-discrimination et à l'égalité entre les sexes. Tout en reconnaissant les efforts déjà entrepris par le gouvernement israélien, ma délégation voudrait formuler les recommandations suivantes:

R1: assurer aux minorités la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels dans des conditions d'égalité, en particulier leur droit au travail et à l'éducation.

R2: trouver une solution durable et équitable aux problèmes rencontrés par les communautés bédouines, en particulier en matière de possession de terres.

R3: continuer à prendre des mesures efficaces pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes bédouines et renforcer le respect de leurs droits fondamentaux par des mesures concrètes et volontaristes.

R4: prendre des mesures complémentaires afin de réduire le taux d'abandon scolaire des filles arabes israéliennes et bédouines et d'accroître le nombre de ces femmes dans les établissements d'enseignement supérieur.

R5: redoubler d'efforts pour combler les écarts entre les taux de mortalité infantile et maternelle des enfants et des femmes juifs, arabes israéliens et bédouins.

Je vous remercie Monsieur le Président.